

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
28 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 2232

présenté par  
M. Taché, Mme Cariou et Mme Forteza

-----  
**ARTICLE 21**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article, en remplaçant le régime déclaratif en vigueur par un régime d'autorisation soumis à l'arbitraire administratif, fait de l'interdiction d'instruire ses enfants en famille la règle. Il remet par là en question le principe selon lequel les libertés, et notamment la liberté éducative des parents, doivent être la règle et l'interdiction l'exception.